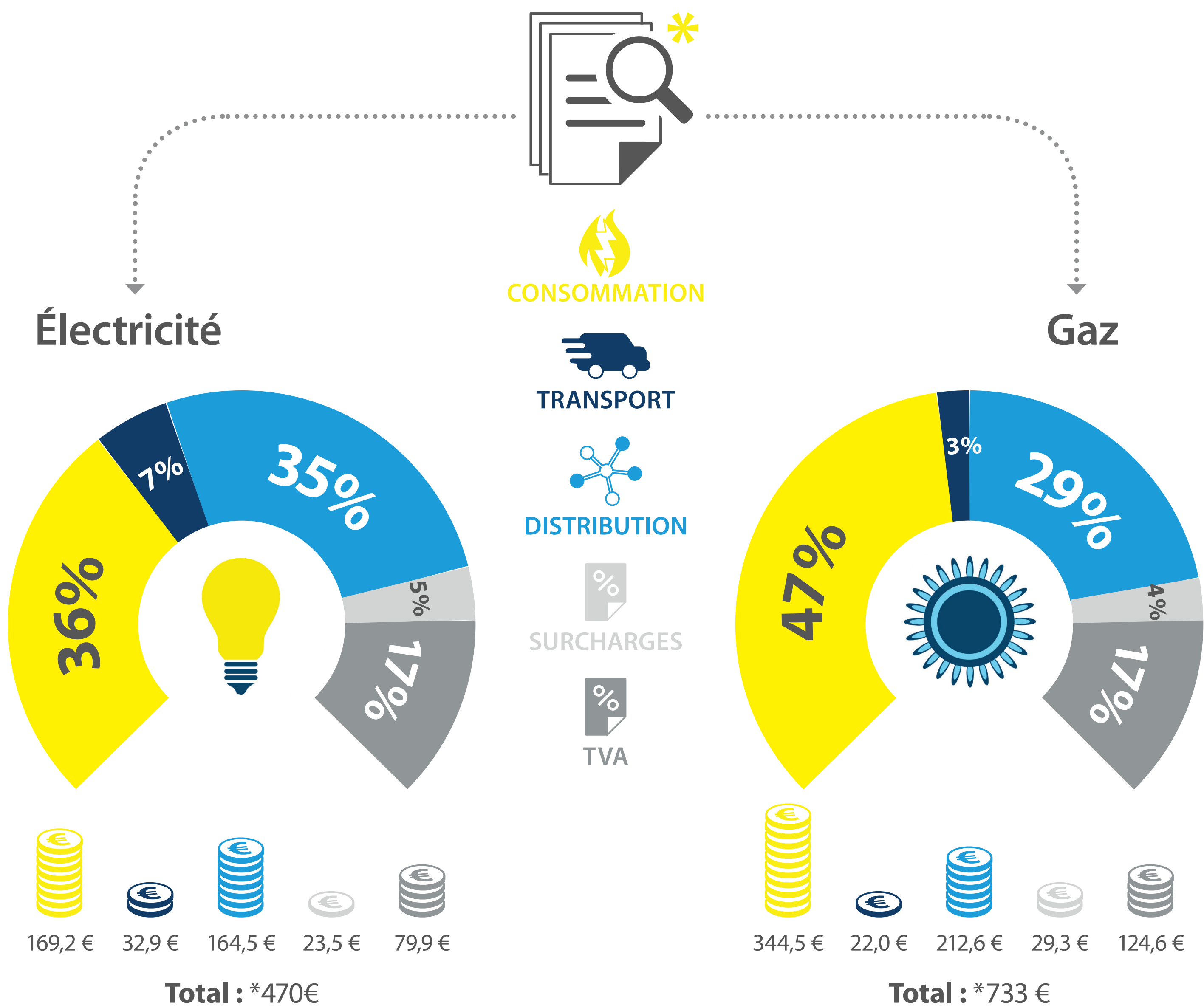


Ma facture d'énergie



Vous payez la consommation à votre fournisseur
= le tarif est déterminé librement

Vous pouvez choisir entre deux formules :

Tarif fixe : vous payez le même tarif pendant toute la durée de votre contrat.

Tarif variable : le tarif peut augmenter ou baisser pendant la durée de votre contrat, en fonction des conditions du marché et selon ce qui a été convenu dans votre contrat.

Si vous avez un compteur double tarif, vous payez moins cher le courant que vous utilisez la nuit et le week-end.

Vous payez la consommation à votre fournisseur
= le tarif est déterminé librement

Vous pouvez choisir entre deux formules :

Tarif fixe : vous payez le même tarif pendant toute la durée de votre contrat.

Tarif variable : le tarif peut augmenter ou baisser pendant la durée de votre contrat, en fonction des conditions du marché et selon ce qui a été convenu dans votre contrat.

Vous payez le transport de l'électricité, via votre fournisseur, à Elia = tarif fixe

Cette redevance permet de financer le transport sur le réseau haute tension. Le montant est fixé par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Le coût est lié à votre consommation.

Vous payez le transport du gaz, via votre fournisseur, à Fluxys = tarif fixe

Cette redevance paye le transport du gaz naturel sur le réseau haute pression. Le montant est fixé par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). Le coût est lié à votre consommation.

Vous payez la distribution, via votre fournisseur, à Sibelga
= tarif fixe

Ce montant couvre toutes les missions de Sibelga telles que l'entretien et le développement des réseaux de distribution, la distribution de l'énergie jusqu'à votre domicile et les obligations de service public. BRUGEL doit approuver les tarifs de Sibelga.

Des surcharges sont prélevées par les gouvernements fédéral et régional
= tarif fixe

Tant les pouvoirs publics fédéraux que régionaux facturent une redevance destinée à stimuler la réduction de la consommation d'énergie et à financer les mécanismes de solidarité. Le gouvernement fédéral prélève une cotisation sur l'énergie, une cotisation fédérale et une surcharge pour les 'clients protégés'. Le gouvernement régional de Bruxelles-Capitale perçoit une redevance de voirie et une surcharge destinée à financer le fonds de l'énergie. Le paiement se fait via votre fournisseur.

TVA
= tarif fixe

La TVA est facturée sur l'intégralité de la facture à l'exception de certaines redevances non-soumises à cette dernière.

3 SORTES DE FACTURES

Factures d'acompte

Vous recevez une facture d'acompte mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle. Votre fournisseur calcule l'acompte sur la base de votre consommation des années écoulées ou sur la base de la catégorie de client à laquelle vous appartenez.

Factures de régularisation

Une fois par an, vous recevez une facture de régularisation après le relevé du compteur. Si vous consommez moins que ce qui a été estimé dans les factures d'acompte, vous devez payer moins. Si vous consommez plus, vous devez payer plus.

Facture de clôture

Lorsque vous déménagez ou changez de fournisseur, votre fournisseur actuel établit une facture de clôture.